



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Police Nyon Région obtient son accréditation définitive

Le 26 janvier 2024, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) a délivré l'accréditation définitive à la Police Nyon Région (PNR). Grâce à ses nouveaux locaux, la PNR remplit tous les critères fixés par le Canton pour l'obtention de cette certification.

C'est en 2014 que les communes de Nyon, Prangins et Crans ont fondé l'Association intercommunale « Police de la région de Nyon ». Divers obstacles ont cependant dû être surmontés avant d'obtenir une accréditation définitive. En premier lieu, un effectif de personnel policier insuffisant rendait impossible la réponse simultanée à deux interventions, soit l'activation de deux patrouilles en même temps. Un autre écueil majeur était la mise en conformité des anciens locaux de la PNR, situé Place du Château 10 à Nyon et occupés par le corps de police depuis 1987. Ces infrastructures, notamment sa zone de détention, ne répondant plus aux normes nécessaires pour l'obtention d'une accréditation définitive.

Fraîchement installée dans son « Centre de polices » et conformément à la procédure définie dans la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), la PNR a déposé sa demande d'accréditation définitive le 17 août 2023, à la DJES. Le 2 octobre 2023, la commission d'accréditation s'est déplacée pour une visite, en respect du processus en vigueur, dans le nouveau bâtiment de la PNR, à la route de Divonne 68 à Nyon.

Les exigences légales ont été évaluées et vérifiées, notamment en ce qui concerne les effectifs policiers assurant une présence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et affectés aux missions générales de police. Une attention particulière a été portée sur l'organisation du corps de police ainsi que la mise en place d'un système de gestion de la qualité. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre du projet de mutualisation de locaux entre la PNR et de la Police cantonale vaudoise. Les deux entités ayant emménagé conjointement dans le nouveau « Centre de polices », inauguré en 2023.

À la suite des préavis favorables de la commission d'accréditation et de la Direction opérationnelle (DO), le Conseil cantonal de sécurité (CCS) a proposé au Département responsable, soit le DJES, de procéder à l'accréditation définitive de l'entité.

Renseignements

PNR, Roxane Faraut, Présidente du Comité de Direction, 078 699 58 60
DJES, Vassilis Venizelos, Conseiller d'Etat, 021 316 86 23

Nyon, le 26 janvier 2024